

Rwanda / L'armée possédait les missiles qui ont abattu l'avion de Habyarimana

De mystérieux Mistral français

L'ESSENTIEL

- L'armée rwandaise possédait 15 missiles Mistral avant le génocide, indique un document de l'ONU.
- Cela renforce la thèse selon laquelle l'entourage du président rwandais a organisé l'attentat contre lui.



EN SEPTEMBRE 2010, le juge Marc Trévidic était parti enquêter sur les lieux de l'attentat à Kigali. © STEVE TERRILL/AFP.

la République au moment du génocide.

Depuis l'attentat, deux thèses principales s'affrontent : selon la première, les rebelles tutsis du Front patriotique rwandais, et donc l'actuel président rwandais Paul Kagame, auraient organisé l'attentat pour en finir une bonne fois avec Habyarimana. Le FPR détenait en effet des missiles semblables à ceux qui ont été utilisés pour abattre l'avion.

Selon la deuxième thèse, c'est l'entourage même de Habyarimana qui aurait organisé l'attentat, car il jugeait que le président faisait trop de concessions au FPR.

Alors que deux chefs d'Etat ont été tués ce fameux 6 avril, aucune enquête internationale n'a jamais été lancée. En avril 1998, une information judiciaire est ouverte en France : les familles des trois membres d'équipage français de l'avion abattu ont porté plainte pour « assassinats en relation avec une entreprise terroriste ».

C'est le juge Jean-Louis Bruguière qui est chargé du dossier et, sans quitter la France, il privilégie la piste de la responsabilité du FPR. En 2006, il délivre des mandats d'arrêt contre neuf hauts responsables rwandais soupçonnés d'être impliqués dans cet attentat.

En 2007, les juges Marc Trévidic et Nathalie Poux reprennent le dossier, se rendent sur place et lancent des missions d'expertise techniques, qui montrent que les missiles tirés contre l'avion sont partis d'un camp militaire présidentiel. Mais les officiers rwandais n'ont cessé de répéter qu'ils ne disposaient pas de missiles... L'extrait des archives de l'ONU

prouve que ce n'était pas vrai. Mais qui a fourni ces missiles à l'armée rwandaise ? Selon *Libération*, cela ne peut être que la France, qui a joué un rôle plus que trouble avant, pendant et après le génocide rwandais. « La première commande à l'export de missile Mistral date de 1996, explique le quotidien, avant cela, la France n'était pas autorisée à

exporter ces armes. Les missiles auraient-ils été fournis en dépit de l'interdiction officielle ? » Et *Libé* de mettre au défi François Hollande, « qu'il exerce un véritable droit d'inventaire. Afin que nous prenions toute la mesure de la responsabilité de son prédécesseur socialiste, François Mitterrand, et donc de notre pays dans ce génocide ». ■ VÉRONIQUE KIESEL

QUI A LIVRÉ ?

Les premières commandes remontent à 1989

Spécialiste français de l'aéronautique militaire, Guillaume Steuer a immédiatement réagi aux informations publiées ce vendredi par *Libération*. Selon lui, il faut nuancer l'affirmation selon laquelle le missile Mistral était « interdit d'exportation jusqu'en 1996 ». « Entré en production dès 1989 dans sa version Mistral 1, le missile sol-air à très courte portée de MBDA (alors Matra) aurait, selon les registres de l'institut suédois SIPRI, déjà été vendu à des clients internationaux avant 1996 et même avant 1994 », écrit-il sur le site *Air & Cosmos*. Le Chili aurait ainsi passé commande de 750 missiles dès 1989, tout comme Chypre et l'Arabie Saoudite, le Qatar en 1990, le Brésil et le Pakistan en 1994 et le Gabon à une date incertaine. « Certains missiles auraient donc alors déjà rejoint la péninsule arabique », précise le spécialiste. Il n'est donc pas absolument sûr que ce soit la France qui ait livré ces missiles Mistral à l'armée rwandaise. Mais il n'est pas sûr non plus que ce ne soit pas elle... v. k.

Les missiles auraient transité par Goma

GOMA
DE NOTRE ENVOYÉE SPÉCIALE

Le procès du colonel Bagosora, au Tribunal pénal international d'Arusha, avait déjà établi que les Forces armées rwandaises, à plusieurs reprises, avaient tenté d'acheter à l'étranger des missiles sol-air, et cela en dépit du fait qu'à l'époque, aucun des militaires de l'armée du président Habyarimana n'avait été formé au maniement de ces armes antiaériennes.

Le document des Nations unies confirme que le 6 avril au matin, les Forces armées rwandaises se trouvaient bien en possession de missiles d'origine russe et surtout de quinze missiles

français Mistral, arrivés au Rwanda peu de temps avant l'attentat.

Ces informations coïncident avec le fait que des observateurs militaires belges qui se trouvaient au Rwanda à la veille du génocide, dont un certain D., coopérant militaire, avaient constaté le passage d'un étrange convoi en provenance de Goma, la capitale du Nord-Kivu.

Rappelons qu'à cette époque, le maréchal Mobutu, en délicatesse avec les Belges et les Américains, ne pouvait rien refuser aux Français qui représentaient ses derniers soutiens. Si les militaires français s'étaient faits moins nombreux et moins visi-

bles au Rwanda, qu'ils avaient officiellement quitté en novembre 1993, la ville de Goma leur servait de base arrière.

A la veille du 6 avril déjà, des témoins avaient observé la forte présence de militaires français à Goma, qui fréquentaient entre autres l'hôtel des Grands Lacs.

Camions bâchés

Quant à l'observateur militaire belge, basé à Gisenyi, ville jumelle de Goma du côté rwandais, il avait vu passer, dans les premiers jours d'avril, un convoi de camions bâchés, leur contenu soigneusement dissimulé aux regards, et avait communiqué à ses supérieurs qu'il s'agissait

peut-être de missiles. Quant à Mobutu, très lié au président Habyarimana, il avait été informé de la préparation de l'attentat.

C'est pour cette raison qu'il avait lui-même refusé de participer au sommet de Dar es Salaam (à l'issue duquel fut abattu l'avion présidentiel) et que, le week-end précédent l'attentat, il avait prévenu Habyarimana des menaces qui pesaient sur lui.

Sans réussir à le dissuader de se rendre en Tanzanie où le président rwandais devait annoncer sa décision de mettre en œuvre les accords de paix, scellant ainsi sa rupture avec les extrémistes de son clan... ■

COLETTE BRAECKMAN

Contradiction flagrante

« Même si rien ne permet à ce jour d'attester que ce sont ces missiles-là qui ont servi à l'attentat, écrit Linda Melvern, l'information est en contradiction flagrante avec les nombreux démentis et déclarations officielles qui se sont succédés depuis plusieurs années, affirmant que "le camp hutu n'avait pas de missiles", ainsi que l'a encore répété en janvier le socialiste Hubert Védrine, secrétaire général de la présidence de



Ce jeudi 7 juin, Studeo, le supplément enseignement gratuit avec Le Soir.

Bientôt les vacances ? Restent la dernière ligne droite des examens, les vacances studieuses, les projets d'études et la course aux inscriptions. Retrouvez Studeo, un condensé de bons plans, shopping, interviews, débats, tout ce qu'il faut savoir pour réussir vos études.

